

SALON DE L'HOMÉOPATHIE et de la santé familiale

Édition 2026 • Bulletin d'Inscription Exposant

*Organisé sous l'égide scientifique de l'Association d'Homéopathie du Sud
Merci de compléter ce bulletin lisiblement et de le retourner accompagné des pièces justificatives.*

1. Identification de l'Exposant

Nom de la structure / Nom :	
Statut (Labo, Artisan, Auteur...) :	
N° SIRET :	
Nom du responsable :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
E-mail :	
Site Internet / Réseaux :	
Produits / Ouvrages exposés :	

2. Formule de Participation (Cocher la case)

☐ Profil LABORATOIRE / INSTITUTIONNEL/MUTUELLES (Stand Payant) Inclus : Emplacement premium, table, 2 chaises, 2 grilles, accès électricité, mention sur le plan officiel. Tarif : [Tarif] € Net
☐ Profil ARTISAN / CRÉATEUR (Stand Solidaire) Inclus : Emplacement standard (table + chaise+grille)). Gratuité de l'espace contre remise obligatoire d'une dotation produit d'une valeur marchande minimale de 20 € à l'arrivée pour la tombola du salon. Tarif : Gratuit + Lot de 20€
☐ Profil AUTEUR / ÉCRIVAIN (Espace Dédicaces) Inclus : Place dédiée à la table ronde des auteurs. Gratuité de l'espace contre remise obligatoire d'un exemplaire d'ouvrage d'une valeur minimale de 20 € à l'arrivée pour la tombola du salon. Tarif : Gratuit + Ouvrage de 20€
☐ Profil ASSOCIATIONS / CLUBS / ECOLES (Espace Découvertes) Inclus : Emplacement standard (table + chaise+grille). Gratuité de l'espace contre remise obligatoire d'une dotation de prestation d'une valeur marchande minimale de 20 € à l'arrivée pour la tombola du salon. Tarif : Gratuit + Prestation de 20€ (exemple séance d'essai à une activité)

3. Besoins Logistiques Complémentaires

Raccordement électrique nécessaire (220V) : ☐ Oui ☐ Non

Nombre de chaises souhaitées (si différent de l'offre de base) : _____

Besoins ou remarques spécifiques : _____

4. Pièces à Joindre Obligatoirement

- Le présent bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé.
- Le Règlement Intérieur Exposants paraphé sur chaque page et signé.
- Une copie de votre attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.
- *Pour les stands payants uniquement* : Le règlement complet à l'ordre de l'Association ou la preuve de virement bancaire.

À noter pour la facturation et le traitement : Toutes les factures de partenariat et d'emplacement sont émises par l'Association locale partenaire (exonérée de TVA). Les dossiers incomplets ne pourront pas être validés par la commission logistique gérée par la micro-entreprise prestataire d'organisation.

5. Engagement de l'Exposant

En signant ce bulletin, l'exposant s'engage formellement à participer au Salon de l'homéopathie et de la santé familiale pour l'édition 2026. Il déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du salon, en accepter toutes les clauses et s'engage à être présent sur toute la durée d'ouverture de l'événement au public.

Fait à : _____ Le : _____	Signature de l'Exposant & Cachet : <i>(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")</i>
---	---

Document à retourner par e-mail à : [Votre Adresse E-mail]

Ou par courrier à : C. Messerschmitt 48 avenue du pont Juvenal 34000 Montpellier

SALON DE L'HOMÉOPATHIE

et de la santé familiale

Édition 2026

Règlement Intérieur Exposants

1. Objet : Le présent règlement fixe les conditions de participation au Salon de l'homéopathie et de la santé familiale. Tout exposant validé s'engage à le respecter sans réserve.
2. Modalités de stand (Selon profil) : * Profil Laboratoires / Institutionnels : L'attribution du stand est conditionnée par le paiement préalable de la facture émise par l'association partenaire. * Profil Artisans / Auteurs/ Association / Ecole: En contrepartie de la gratuité de l'emplacement, chaque exposant s'engage à remettre à l'organisation, dès son arrivée, une dotation produit, un ouvrage ou une prestation d'une valeur minimale de 20 €. Cette dotation sera exclusivement affectée à la tombola gratuite du salon. Un bon de dépôt de lot sera signé le jour J.
3. Autonomie financière et transactions : Chaque exposant vend ses produits ou ouvrages pour son propre compte et conserve 100 % de ses recettes. L'exposant est seul responsable de sa caisse, de ses terminaux de paiement, de ses déclarations fiscales et de son assurance professionnelle. L'organisateur met à disposition un espace mais n'intervient en aucun cas dans les transactions économiques.
4. Éthique et Déontologie : Conformément à la réglementation en vigueur, aucune publicité sauvage ou promotion agressive pour une marque spécifique de médicament homéopathique ne sera tolérée en dehors des espaces de stands strictement alloués.

Fait à _____, le _____

Signature de l'exposant (précédée de la mention "Lu et approuvé") :